

A photograph of three business professionals (two women and one man) in a meeting, looking at documents and writing on clipboards. They are dressed in business attire (suits and a blue shirt with tie). The background is a blurred office setting with windows.

CATALOGUE FORMATIONS

Bulletin d'Inscription

2nd Semestre 2009

1^{ERE} Edition

easy data protection
SYNERWAY

1 - Les conditions générales

Article 1 – Accès aux formations

Les conditions préalables à l'inscription aux formations (descriptif du cours, niveau technique minimum requis) et les informations pratiques figurent dans le catalogue « Formations Synerway ». Pour certains ateliers, la validation préalable des connaissances peut amener Synerway à réorienter les participants vers une formation mieux adaptée à leur niveau.

Article 2 – Inscriptions aux formations

L'inscription définitive est liée à la réception du bulletin d'inscription pré-rempli, accompagné du règlement total, dûment daté et signé par la personne habilitée et portant le cachet du client, au moins 3 semaines avant le début de la formation demandée. L'inscription à la formation sera confirmée par Synerway par l'envoi d'une convocation au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Cette convocation précisera l'heure et le lieu de la formation et sera nécessaire pour l'accès au Centre de Formation.

Dans le cas de prise en charge du coût partiel ou total de la formation par un organisme collecteur, il est obligatoire d'obtenir sa validation au préalable et de lui envoyer la convention au minimum 15 jours ouvrés avant le début de la session.

En l'absence de cet accord, Synerway se verrait contraint de facturer le client commanditaire.

Dans tous les cas, les bulletins d'inscription sont à adresser à :

Synerway – Service gestion des formations :

Par courrier – 102 route de Limours – Domaine de Saint-Paul – 78471 Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou

Par fax au 01 30 47 18 98.

Article 3 – Prix et conditions de paiement

Les prix applicables aux formations sont ceux indiqués dans le dernier catalogue en vigueur. Toutefois, dans certains cas, le prix d'une session pourra être différent de celui indiqué sur le catalogue. Le client sera alors informé du nouveau prix à l'inscription. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte.

Les prix s'entendent hors de toutes taxes. Ils sont augmentés de tous les droits, impôts et taxes légalement applicables aux taux en vigueur le jour de leur exigibilité.

Les sessions sont facturées en totalité quelle que soit la durée de la présence effective du stagiaire à la session. Suivant les indications du client et après accord écrit de l'organisme collecteur, les factures sont adressées soit au client, soit à cet organisme. En cas de refus de prise en charge de tout ou partie du coût de la formation, le client s'oblige à payer lui-même les sommes en cause à Synerway.

En cas de désaccord sur tout ou partie d'une facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à Synerway, dans les 15 jours de la réception de la facture, le motif de sa contestation. Tout litige notifié au-delà de ce délai ne pourra être pris en compte par nos services. Tout paiement par compensation est exclu, sauf accord exprès entre les parties. En cas de non paiement à son échéance, toute somme due portera intérêts à compter de la dite échéance et jusqu'au paiement intégral au prorata du retard de paiement, sur la base d'un taux annuel équivalent à deux fois le taux d'intérêt légal, sans excéder la limite prévue par la loi, et ce, après mise en demeure.

Article 4 – Modification des tarifs

Les prix indiqués au catalogue des formations ont une validité semestrielle. Synerway se réserve toutefois le droit de les modifier avant terme.

Article 5 – Annulation ou report de formation

Si le client souhaite modifier la date de sa formation ou annuler sa participation, il doit en prévenir, par téléphone et par courrier, le Centre de gestion des formations Synerway, 2 semaines au moins avant le début de la formation. Tout report ou annulation hors délais d'une session donnera lieu à la facturation d'une indemnité, égale à 50% du prix de la formation, pour une annulation ou un report intervenant entre 10 jours et 1 semaine avant le début de la formation, et à 100% du prix de la formation pour toute annulation ou report intervenant moins d'une semaine avant le début de la formation. En cas d'absence du stagiaire, le prix de la prestation commandée sera facturé en totalité.

Le centre de formation Synerway se réserve le droit d'annuler une formation, même pour des stagiaires ayant reçu une convocation. Chaque stagiaire sera prévenu individuellement de l'annulation de la formation à l'adresse de convocation portée sur le bulletin d'inscription. Tout versement effectué à l'inscription sera dans ce cas intégralement remboursé ou ré-imputé au compte Client en cas de nouvelle inscription. La responsabilité de Synerway se limitera au remboursement intégral des sommes encaissées.

Article 6 – Propriété intellectuelle et industrielle

Les logiciels, supports, brochures, documentations, cours et tout document en général mis à la disposition du Client et de son personnel pendant les formations sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle et industrielle (droits d'auteur, brevet, marque déposée), et sont la propriété de Synerway ou de ses donneurs de licence. En conséquence, le Client ne peut les reproduire, les copier, laisser copier ou exploiter directement et/ou indirectement, par lui-même ou par tout tiers.

Article 7 – Dispositions diverses

L'obligation de Synerway au titre de la formation est une obligation de moyens.

Sauf indication contraire écrite de la part du Client, Synerway introduit dans ses fichiers le nom des signataires et l'adresse de l'employeur dans les conditions requises par la Commission Nationale Informatique et Libertés, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Synerway est titulaire d'une police d'assurances garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et professionnelle au cas où celle-ci serait engagée. De même, le client s'assurera tant pour lui que pour son personnel pour les conséquences de sa responsabilité civile.

Article 8 – Attribution de compétence

Toutes difficultés relatives à l'application ou à l'interprétation des présents documents liant le Client et Synerway, seront soumises à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Versailles, auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette clause d'élection de compétence, par accord exprès des parties, s'applique même en cas de procédure de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en cause ou en garantie.

Centre de formation agréé – N° 11780809078

2 - Bulletin d'inscription

A retourner

Par Fax au : +33 (0)1 30 47 18 98

Par courrier à : Synerway, 102 Route de
Limours, Bâtiment 16/17, Domaine
de Saint Paul, 78471 Saint Rémy-lès-Chevreuse

DEMANDEUR

Société

Mme, Melle, Mr Fonction :

Adresse.....

Code postal Ville..... Pays

Tél: Fax:..... e-mail:

Le règlement intégral de la formation doit être effectué impérativement 3 semaines avant le début de la session pour que l'inscription soit prise en compte. Ce règlement sera réalisé :

par l'entreprise commanditaire, Raison sociale :

Adresse de facturation :

N° de TVA Intracommunautaire

Références à faire figurer sur la facture :

par un organisme collecteur (O.P.C.A., FAFIEF, FAF,...) auprès duquel vous aurez demandé la prise en charge.

Raison sociale :

Numéro d'adhérent chez l'organisme collecteur :

Adresse de facturation :

Références à faire figurer sur la facture :

PARTICIPANTS (merci de bien remplir toutes les rubriques)

	Nom, Prénom	Email	Référence stage	Date de début	Date de fin	Prix HT (€)
Mme, Melle, Mr
Mme, Melle, Mr
Mme, Melle, Mr
Mme, Melle, Mr
Total:					

CONVOCATION

Adresse d'envoi de la convocation (si différente)

SIGNATURE AUTORISEE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

DATE

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de participation figurant au catalogue Formation du fournisseur.

3 - Le plan d'accès & la logistique

Plan d'accès



OPEN CAMPUS Bull Formation **MASSY**
135, avenue de Paris – 91300 Massy

- **Gare TGV** : Massy
- **RER** : Massy-Palaiseau
- **Bus** : 319 (Arrêt : Galvani Nord)
- **Voiture** : Accès par le 2 rue Galvani (*Parking assuré*)
Autoroutes A6, A10, RN 118

